

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Étaient absents :

Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Monsieur Stéphane Williams	Déléguée de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 août 2025;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 20 août 2025.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Départ à la retraite – Agent sociocommunautaire
 - 5.3 Fin d'emploi – Préposée aux communications surnuméraire – Recommandation du CE
 - 5.4 Fin d'emploi – Analyste en renseignements criminels surnuméraire
6. Administration et finances – Résolution;
 - 6.1 Budget 2026 – Adoption
 - 6.2 Programme d'immobilisations – Budget 2026
 - 6.3 Protocole d'entente avec Santé Québec – Autorisation de signature
 - 6.4 Demande de prix 2025-R-154 pour l'achat d'un véhicule récréatif (Poste de commandement mobile)
 - 6.5 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
 - 8.3 Tableau des effectifs
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:33 heures.

CA-25-2970

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2971

POINT 3 **RÉSOLUTION** **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 août 2025**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2025;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 août 2025 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2972

POINT 4 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 20 août 2025

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 20 août 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 20 août 2025;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 20 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-25-2973

POINT 5.1 RÉSOLUTION Ratification d'embauches

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une employée surnuméraire bureau;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un préposé aux communications surnuméraire;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'employée surnuméraire bureau, a retenu la candidature de :

- Geneviève Quintal

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de préposé aux communications surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Pascal Nantel

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 27 août 2025, à titre d'employée surnuméraire bureau de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Geneviève Quintal

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 15 septembre 2025, à titre de préposé aux communications surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Pascal Nantel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2974

POINT 5.2

RÉSOLUTION

Départ à la retraite – Agent sociocommunautaire

ATTENDU la décision de Monsieur Dominic Brunet, après trente (30) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Dominic Brunet au 30 novembre 2025;

ATTENDU que Monsieur Dominic Brunet est agent sociocommunautaire au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Dominic Brunet et de la rendre effective au 30 novembre 2025;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Dominic Brunet pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2975

POINT 5.3 **RÉSOLUTION**

Fin d'emploi – Préposée aux communications surnuméraire – Recommandation du CE

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, faisant état de la fin d'emploi d'une préposée aux communications surnuméraire :

- Julie-Anne Gagnon-Pitre;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi au 3 septembre 2025;

ATTENDU la résolution portant le numéro CE-25-3997 adoptée le 10 septembre 2025 par le Comité Exécutif;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi Madame Julie-Anne Gagnon-Pitre avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à titre de préposée aux communications surnuméraire;

DE RENDRE effective ladite fin d'emploi au 3 septembre 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2976

POINT 5.4 **RÉSOLUTION**

Fin d'emploi – Analyste en renseignements criminels surnuméraire

ATTENDU que la Régie a mis fin à l'emploi d'analyste en renseignements criminels surnuméraire de la personne mentionnée ci-dessous:

- Justine Noël Loïselle;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de Madame Justine Noël Loïselle avec la Régie à compter du 12 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi Madame Justine Noël Loïselle avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à titre d'analyste en renseignements criminels surnuméraire;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE RENDRE effective ladite fin d'emploi au 12 septembre 2025;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Justine Noël Loïselle pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-25-2977

POINT 6.1 RÉSOLUTION Budget 2026 – Adoption

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre préparatoire à la tenue de la séance du Conseil d'Administration, portant notamment sur les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière réelle estimée au 31 décembre 2025;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2026 déposées pour un montant total des revenus de 63 791 771 \$;

ATTENDU que ce budget doit recevoir l'approbation des villes et municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2026, un budget pour un montant total des revenus de 63 791 771 \$ incluant une quote-part globale des municipalités de 55 781 970 \$;

DE TRANSMETTRE, pour approbation, aux villes et municipalités membres de la Régie les prévisions budgétaires 2026 ainsi déposées, le tout conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2978

POINT 6.2 RÉSOLUTION Programme d'immobilisations – Budget 2026

ATTENDU les représentations faites sur le Programme d'Immobilisations 2026 de la Régie;

ATTENDU que le Programme d'Immobilisations, pour l'année 2026, est pour un montant de 2 543 574 \$;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Programme d'Immobilisations 2026 pour un montant de 2 543 574 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2979

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Protocole d'entente avec Santé Québec – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (« RIPRSL ») a pour mission de maintenir l'ordre et la sécurité publique dans le but de protéger la vie et la propriété des citoyens, prévenir le crime et les infractions, et veiller à l'application des lois et règlements québécois et municipaux. Pour la réalisation de cette mission, ils assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, respectent les victimes et sont attentifs à leurs besoins, coopèrent avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel (Loi sur la police, RLRQ, chapitre P-13.1, art. 48 et 50);

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (« CISSSME ») a la responsabilité d'assurer une intégration des soins et services offerts à la population de son réseau territorial comme prévu aux articles 1, 2, 3 et 79 et suivants de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2). Il veille à l'organisation des services et à leur complémentarité dans le cadre de ses différentes missions (CH, CLSC, CHSLD, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centres de réadaptation, santé publique), et ce, en fonction des besoins de sa population et de ses réalités territoriales;

ATTENDU QUE les Parties collaborent déjà étroitement dans un esprit de complémentarité à la prestation de services aux personnes en situation de vulnérabilité, en besoin de soutien et de protection ou susceptibles de comportements à risque et demeurent des partenaires importants en ce qui concerne le soutien à ces personnes;

ATTENDU QUE sur le territoire que la RIPRSL dessert, il est constaté, au cours des dernières années, une augmentation des interventions auprès de certaines personnes en situation de vulnérabilité. Celles-ci ayant besoin de soutien et de protection ou susceptibles de présenter des comportements à risque et nécessitant une intervention policière et psychosociale;

ATTENDU QUE lors de ces interventions, le RIPRSL est appelée à composer avec diverses problématiques psychosociales et souhaite ainsi développer de nouvelles pratiques afin de mieux adapter les interventions policières aux besoins de personnes en situation de vulnérabilité, en besoin de soutien et de protection ou susceptibles de présenter des comportements à risque lorsque l'intervention comporte une dimension psychosociale;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent consolider leur partenariat dans le but d'améliorer les services offerts et faciliter l'accès de ces personnes à des services adaptés à leurs besoins;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les Parties souhaitent ainsi collaborer pour la mise en œuvre d'une Entente visant l'affectation d'un travailleur social en milieu policier, au sein d'une équipe de la RIPRSL (ci-après l'« Entente »);

ATTENDU QUE le paragraphe 8, alinéa 2 de l'article 59 et l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1), prévoient qu'un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement personnel à toute personne ou organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec, que cette communication soit ou non expressément prévue par la loi;

ATTENDU QUE les articles 59 (2) 4° et 59.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) et l'article 19.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) prévoient qu'un organisme public peut également communiquer, un renseignement personnel, sans le consentement des personnes concernées, en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide. Lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence ou en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent ainsi, par le présent protocole, convenir des modalités et des conditions relatives à l'affectation d'un travailleur social en milieu policier ainsi que des paramètres de la communication entre elles.

ATTENDU le protocole d'entente soumis;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Marco Carrier, à signer l'original du protocole d'entente conformément au libellé du texte remis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2980

POINT 6.4 RÉSOLUTION

Demande de prix 2025-R-154 pour l'achat d'un véhicule récréatif (Poste de commandement mobile)

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire procéder à l'achat d'un véhicule récréatif qui sera modifié en poste de commandement mobile;

ATTENDU que la Régie souhaite posséder son poste de commandement mobile afin de répondre à des objectifs stratégiques, opérationnels et logistiques;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de 12 concessionnaires de véhicules récréatifs à savoir :

- VR St-Cyr (Saint-Mathieu-de-Beloeil - sur le territoire de la Régie)
- Horizon Lussier (Marieville)
- VR Expert (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- Spécialiste VR (SVR) (Lavaltrie)
- Groupe VR 185 (Saint-Nicolas)
- Centre du VR (Lévis)
- Centre du VR Victoriaville (Victoriaville)
- Leasure Days VR (Gatineau)
- Supérieur VR (Joliette)
- Groupe Nomad (Roulottes Rémillard) (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- Roulotte Lévesque (Sainte-Hélène-de-Bagot)
- VR Soulière (Lanoraie)

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Élise Tremblay, coordonnatrice ressources matérielles, dressant la comparaison de plusieurs critères ainsi que des prix soumis;

ATTENDU le rapport de Madame Tremblay recommandant d'octroyer le contrat à « *Centre du VR Victoriaville* » pour l'achat dudit véhicule récréatif;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à « *Centre du VR Victoriaville* » le contrat pour l'achat du véhicule récréatif de gré à gré pour un prix total de 84 900 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur secrétaire-trésorier, Pascal Smith, ou, en son absence, la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à financer le véhicule récréatif par le fonds de roulement remboursable sur une période de huit (8) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2981

POINT 6.5 RÉSOLUTION Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.5 a) et b);

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 891 367,72 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7 AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

Aucun sujet n'est traité.

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

POINT 9 VARIA

Monsieur Donald Caron, citoyen de la ville de Richelieu, s'adresse aux membres du Conseil d'Administration, il relate une problématique de bruit excessif causé notamment, par les systèmes d'échappement de motos qui constituerait, selon lui, une nuisance. Monsieur Caron interpelle les membres du Conseil d'Administration de façon tout à fait courtoise et proactive.

Il procède au dépôt d'une pétition signée par quelque 165 résidents du chemin des Patriotes entre les villes de St-Mathias-sur-Richelieu et St-Jean-Baptiste.

Monsieur Caron sollicite une rencontre avec le Directeur, Marco Carrier. Ce dernier confirme qu'un suivi sera effectué concernant cette demande de rencontre.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

CA-25-2982
POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PASCAL SMITH
Directeur secrétaire-trésorier

MAUD ALLAIRE
Présidente